

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 14 novembre 1961.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1962, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 33

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Rapporteur spécial : M. Bernard CHOCHOY

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *président* : Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, *vice-présidents* ; Yvon Coudé du Foresto, Hector Peschaud, Julien Brunhes, *secrétaires* ; Marcel Pellenc, *rapporteur général* ; André Armengaud, Fernand Auberger, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1436 et annexes, 1445 (annexe 31), 1459 (tome II, annexe XXI) et in-8° 331.

Sénat : 52 (1961-1962).

Mesdames, Messieurs,

Lors de la discussion du budget du Ministère des Postes et Télécommunications pour 1961, votre Commission des Finances avait souligné un certain nombre d'améliorations qu'elle désirait voir apporter dans le fonctionnement de cette administration. Elle a le devoir de rechercher dans le projet qui nous est soumis dans quelle mesure il a été tenu compte de ses observations : tel sera l'objet de la première partie de ce rapport.

Dans une seconde partie seront analysées les propositions gouvernementales pour 1962.

Dans une troisième partie votre Rapporteur relatera les observations de la Commission des Finances.

PREMIERE PARTIE

LA SUITE DONNEE PAR LE GOUVERNEMENT AUX OBSERVATIONS FORMULEES PAR LA COMMISSION DES FINANCES A L'OCCASION DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET DE 1961

Nous passerons en revue succinctement les différents problèmes soulevés l'an dernier.

a) L'insuffisance des effectifs.

Les modifications d'effectifs prévues au projet de budget annexe pour 1962 se traduisent par une augmentation des effectifs de :

- 3.047 emplois de titulaires ;
- 77 emplois de contractuels et auxiliaires ;
- 2.102.000 heures d'auxiliaire

(équivalent à 876 emplois), soit au total 4.000 emplois, auxquels il convient d'ajouter les 570 emplois créés par la loi de finances rectificative pour 1961.

Observations : Malgré les créations d'emplois prévues au budget de 1962, qui sont nettement insuffisantes, le problème demeure entier ; nous reprenons cette question, par ailleurs, à la rubrique « Personnel ».

b) Le reclassement indiciaire des agents d'exploitation, des agents des installations et assimilés.

Les agents d'exploitation, les agents des installations et assimilés ont vu leur indice brut de début relevé de 150 à 160 à compter du 1^{er} janvier 1961 et à 180 à compter du 1^{er} juillet 1961, tandis que leur indice brut maximum était relevé de 300 à 320 avec effet du 1^{er} janvier 1961 (décrets n^{os} 61-583 du 10 juin 1961 et 61-717 du 7 juillet 1961).

Sans observations.

c) La transformation de nouveaux emplois de préposé en emplois de préposé spécialisé.

Compte tenu des besoins de l'exploitation, il avait été envisagé de transformer plus de 2.000 emplois de préposé en emplois de préposé spécialisé.

Mais la conjoncture budgétaire n'a permis de ne faire admettre que 221 transformations de l'espèce dans le projet de budget pour 1962.

Observations : Les propositions du budget de 1962 sont insuffisantes ; la Commission des Finances demande au Gouvernement d'accorder les 2.000 transformations d'emplois indispensables pour rétablir la parité avec les services des régions financières.

d) La transformation totale et rapide des employés de bureau en agents d'exploitation.

Depuis 1960, l'Administration des Postes et Télécommunications poursuit la transformation progressive des emplois d'agent de bureau en emplois d'agent d'exploitation.

Deux tranches portant chacune sur 1.000 emplois d'agent de bureau ont déjà été obtenues aux budgets de 1960 et 1961.

Si la conjoncture budgétaire n'a pas permis d'achever cette opération dès maintenant, une nouvelle tranche portant sur 500 emplois d'agent de bureau a toutefois été prévue au projet de budget-annexe pour 1962.

Observations : Les transformations prévues au budget de 1962 sont nettement insuffisantes. Votre Commission des Finances s'élève contre les gages qui sont demandés pour ces transformations touchant exclusivement des emplois d'exécution.

e) L'alignement des carrières des chefs de centre des lignes à grande distance sur celle des inspecteurs centraux.

Le projet de budget pour 1962 prévoit la création au service des lignes à grande distance de :

- 3 emplois de chef de centre de classe exceptionnelle ;
- 13 emplois de chef de centre de 1^{re} classe, par suppression corrélative de :
- 16 emplois de chef de centre de 2^e classe.

Ces mesures de surclassement s'ajoutent à celles qui ont déjà été réalisées au budget de 1961 (transformation de 14 emplois

de chef de centre de 2^e classe en emplois de classes supérieures : 12 de 1^{re} classe, 1 de hors classe et 1 hors série) et permettront de promouvoir à la 1^{re} classe (indice brut terminal 685 comme les inspecteurs centraux) une proportion appréciable de chefs de centre de 2^e classe.

Sans observations.

f) La titularisation des auxiliaires utilisés d'une manière permanente.

Ce problème fait l'objet d'une étude poursuivie conjointement par la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique et le Ministère des Finances et des Affaires économiques.

A noter que le décret n° 61-900 du 9 août 1961 a porté de l'indice brut 125 à l'indice brut 135, à compter du 1^{er} juillet 1961, le minimum de rémunération garanti après six mois de service aux auxiliaires utilisés à temps complet autres que les auxiliaires de bureau.

Quant à ces derniers, ils sont rémunérés dès leur embauche sur la base de l'indice brut 140 en application des dispositions d'une circulaire interministérielle du 9 août 1961 qui a pris effet également à compter du 1^{er} juillet 1961.

Observations : Tout en nous félicitant de l'amélioration de la rémunération de ce personnel, nous regrettons que rien ne soit encore décidé quant à leur titularisation. La Commission des Finances désire que les auxiliaires obtiennent rapidement satisfaction.

g) La prise en considération des modifications intervenues dans le statut d'une catégorie de personnel pour le calcul des pensions des agents de cette catégorie retraités qui auraient eu vocation pour accéder aux nouveaux grades.

Conformément aux dispositions de l'article L. 26 du Code des pensions, les emplois supprimés à l'occasion d'une réforme sont assimilés, par décret en Conseil d'Etat, avec les catégories existantes.

Par contre, les améliorations des possibilités d'avancement dont bénéficient, après sélection au choix, les fonctionnaires en activité ne peuvent avoir d'incidence sur la situation des retraités.

Observations : Votre Commission des Finances ne saurait se satisfaire de cette réponse et demande au Gouvernement d'appliquer aux retraités une véritable péréquation de leurs pensions.

DEUXIEME PARTIE

LE PROJET DE BUDGET POUR 1962.

Le budget des Postes et Télécommunications comporte deux sections : la première, qui retrace, en terminologie budgétaire classique, les dépenses ordinaires et qui, en comptabilité commerciale, constitue le compte d'exploitation ; la seconde, qui retrace les dépenses en capital ou encore l'évolution du patrimoine de l'entreprise.

Comparé à celui de 1961, il se présente de la manière suivante :

	1962	1961	VARIATIONS
1^{re} Section :			
Recettes	4.917.433.480	4.317.318.097	+ 13,9 %
Dépenses	4.336.516.480	3.837.883.417	+ 13 %
Solde	+ 580.917.000	+ 479.434.680	
2^e Section :			
Recettes :			
Propres	5.293.000	8.241.300	— 35,8 %
Emprunts	346.600.000		
Dépenses	932.810.000	712.651.500	+ 30,9 %
Solde	— 580.917.000	— 704.410.200	
Solde général		— 224.975.520	

Le tableau qui précède appelle un certain nombre de remarques :

— la présentation budgétaire a été modifiée en 1962 : le produit des emprunts est pris en recettes — et de ce fait le découvert du budget général se trouve minoré d'autant — alors que l'an dernier il constituait le solde débiteur de l'ensemble des recettes et des dépenses de l'Administration des Postes et Télécommunications, solde débiteur qui, lui, apparaissait dans l'impasse ;

— le solde créditeur de la première section est en augmentation d'un peu plus de 100 millions de nouveaux francs. Etant donné qu'il est intégralement viré à la deuxième section, où il est pris en recettes, étant donné également qu'il sera demandé à l'emprunt plus que l'an dernier, 346,6 contre 225 millions de nouveaux francs, il pourra être procédé en 1962 à une augmentation importante des crédits de paiement qui avaient été sacrifiés en 1961.

Telles sont les grandes lignes du budget des Postes et Télécommunications dont nous allons analyser le contenu.

PREMIÈRE SECTION

Le budget de fonctionnement.

La distorsion constatée l'an dernier entre l'évolution des recettes et dépenses, les secondes croissant beaucoup plus vite que les premières, sera largement atténuée cette année, le taux d'augmentation des ressources (12,2 %) étant en effet très voisin du taux d'augmentation des charges (13 %).

I. — LES RECETTES

96 % des recettes du budget des Postes et Télécommunications sont constituées par les recettes des trois grandes branches d'exploitation : la Poste, les Télécommunications et les Services financiers. Les prévisions sont les suivantes en 1962 :

— pour la Poste.....	1.751	millions de NF		
(1.575 en 1961) ;				
— pour les Télécommunications...	2.607,4	—	—	
(2.262,3 en 1961) ;				
— pour les Services financiers.....	333,1	—	—	
(297,3 en 1961).				

a) *Les recettes de la Poste* doivent s'accroître de 11 % à partir des prévisions suivantes de modifications de trafic :

— augmentation de 6,5 % du trafic payant, c'est-à-dire au même taux qu'en 1961, d'après les résultats des huit premiers mois, ce qui conduit à reconsidérer les prévisions de l'an passé, qui avaient été sous-estimées de 90 millions de nouveaux francs ;

— Augmentation de 5 % des correspondances officielles, de 15 % des avis et avertissements des administrations financières, diminution de 30 % du nombre des plis dispensés d'affranchissement de la Sécurité sociale agricole : on sait que l'ensemble de ces correspondances fait l'objet de remboursements forfaitaires à l'administration des Postes et Télécommunications de la part des autres départements ministériels.

b) *Les recettes des Télécommunications* seront en progression de 15 % par rapport aux évaluations de 1961 qui, elles, avaient été sous-estimées de 124,7 millions de nouveaux francs, notamment en ce qui concerne les communications téléphoniques (progression escomptée : 7 % ; progression réalisée au cours des six premiers mois de 1961 : 11,3 %).

Par rapport à l'an dernier, les hypothèses de progression suivantes ont été retenues :

— raccordements	+ 12 % ;
— abonnements téléphoniques.....	+ 5 % ;
— abonnements Téléx.....	+ 25 % ;
— communications téléphoniques.....	+ 10,5 % ;
— communications Téléx.....	+ 25 % ;
— liaisons spécialisées.....	+ 15 %.

c) *Les recettes des Services financiers* doivent progresser de près de 13 % sur les évaluations de 1961, celles-ci étant inférieures de 6,2 millions de nouveaux francs au trafic qui sera vraisemblablement réalisé cette année.

L'Administration compte sur une augmentation de quelque 4 % des versements au Service des chèques postaux et sur une diminution de 3,76 % des retraits. Quant aux autres mandats, ils devraient progresser de 1,5 %.

A noter qu'il est attendu une plus-value de 5 % des taxes du Service des chèques postaux, dont le montant s'élèvera à 39 millions 750.000 NF, soit près de quatre milliards d'anciens francs imposés aux détenteurs de comptes.

Si nous nous réjouissons de la suppression de la taxe d'ouverture de compte que notre Commission des Finances avait demandée lors de la discussion du budget de 1960, nous ne pouvons que regretter le maintien de la taxe de tenue de compte ainsi que l'augmentation des taxes de versement et de retrait.

Au moment où la monnaie scripturale connaît un important développement, grâce notamment à l'habile publicité faite par les établissements bancaires et aux conditions qu'ils font à leurs déposants, l'essor du Service des chèques postaux se trouve limité par le paiement de taxes inconnues dans les banques (1).

Sans doute fera-t-on valoir que les opérations sont, en l'état actuel des choses, effectuées à des tarifs inférieurs aux prix de revient étant donné que les Services financiers constituent un secteur déficitaire de quelque 200 millions de nouveaux francs, mais nous ne manquerons pas de répéter que *c'est le maintien au taux dérisoire de 1,5 % de l'intérêt servi par le Trésor aux fonds libres des chèques postaux qui est responsable du déficit des Services financiers.*

Quant aux intérêts en cause, ils produiront en 1962 une somme de 196,7 millions de nouveaux francs, contre 165,3 en 1961.

Les coefficients de progression des recettes de tous ordres sont extrêmement importants et il est à craindre qu'ils n'aient été surestimés pour des raisons de présentation budgétaire. *Souhaitons que, sur ce point, l'avenir donne raison à l'Administration et que pour atteindre ces prévisions elle ne soit pas contrainte à augmenter les taxes.*

II. — LES DEPENSES

L'accroissement de charges de fonctionnement d'une année sur l'autre ressort à près de 500 millions de nouveaux francs qui se décomposent en :

— 134,5 millions de nouveaux francs pour les mesures acquises ;

— 364,1 millions de nouveaux francs pour les mesures nouvelles.

Mis à part les 15,2 millions consacrés à l'ajustement de crédits évaluatifs ou provisionnels et les 8,5 millions de nouveaux francs qui résultent de l'extension en année pleine des créations d'emplois autorisées en 1961 pour une partie de l'année seulement, les crédits demandés au titre des mesures acquises concernent l'amélioration des rémunérations et de leurs accessoires qui a été accordée à l'ensemble des agents de la fonction publique. Ils n'appellent donc pas d'observation.

(1) Au 31 août 1961, il y avait 4.791.000 comptes, contre 4.621.000 un an auparavant et les avoirs s'élevaient à 17,9 milliards de nouveaux francs, contre 14,9 en 1960.

Les 364 millions de nouveaux francs affectés aux mesures nouvelles peuvent se répartir de la manière suivante :

— dépenses de personnel.....	261,8 millions de NF.		
— charges sociales	18,7	—	—
— dépenses de matériel et moyens de fonctionnement	81,3	—	—
— autres dépenses	2,3	—	—

A. — LES DÉPENSES DE PERSONNEL

La grosse masse des suppléments de dépenses de personnel figure au chapitre 619 où nous trouvons un crédit de 200 millions de nouveaux francs qui sera consacré à la revalorisation des traitements des agents des P. et T. dans le cadre des mesures prises pour l'ensemble des fonctionnaires.

Le reliquat, soit 61,8 millions de nouveaux francs, couvrira :

— des ajustements de dotation, pour..	11,9 millions de NF.		
— des modifications d'effectifs, pour..	18,8	—	—
— et certaines mesures particulières, pour	21,1	—	—

a) En ce qui concerne les *ajustements de dotation*, la diminution du nombre des vacances d'emplois dont il est tenu compte lors de l'élaboration du budget — elles sont tombées de 5 % en 1959 à 4 % en 1960 — ainsi que l'augmentation de l'indice brut moyen du fait des diverses réformes intervenues au cours de ces dernières années nécessitent l'inscription d'un crédit supplémentaire de 8,5 millions de nouveaux francs.

Par ailleurs la croissance des effectifs exige un complément de 1,5 million de nouveaux francs pour les frais de remplacement. L'afflux du trafic à certains moments de la journée, le remaniement des lignes de transport, l'organisation de stages nécessitent une augmentation du crédit d'heures supplémentaires de 820.000 NF, d'autant qu'il est difficile de recruter du personnel auxiliaire en raison de l'insuffisance des rémunérations qui lui sont allouées, et du personnel titulaire en raison des exigences du Ministère des Finances.

Nous trouvons également le réajustement des vacations de médecins, de la dotation pour la remise octroyée pour vente de timbres ou utilisation de machines à timbrer, la revalorisation de la rémunération des porteurs de télégrammes ainsi que le recrutement de 1.000 porteurs nouveaux, la rémunération de l'équipage du nouveau navire câblé « Marcel Bayard »...

b) En ce qui concerne les *modifications d'effectifs*, les chefs de hausse peuvent se regrouper sous deux rubriques :

Les créations d'emplois. — Le nombre des demandes de créations d'emploi pour 1962, qu'il s'agisse de créations pures et simples ou de créations gagées par suppression de crédits, peut apparaître important puisqu'il s'élève à 3.694 unités dans lesquelles il faut comprendre les 570 créations obtenues dans le collectif de juillet dernier.

Toutefois, il convient de rapprocher ce chiffre de celui des effectifs de l'administration des P. et T. au 31 décembre 1961, soit 235.502 agents. La progression ressort alors à un peu plus de 1,5 %. En regard, l'augmentation du trafic s'établit à partir des prévisions pour 1961, à près de 14 %. Sans doute l'amélioration de la productivité d'une année sur l'autre peut-elle absorber une partie de cet écart, mais vraisemblablement pas à concurrence de plus de moitié. D'où la nécessité de créer des heures supplémentaires, 2.102.400 pour 1962, de fermer les bureaux à 16 heures le samedi et de supprimer la tournée du samedi soir pour la plus grande gêne des usagers.

Les transformations d'emplois. — Les transformations d'emplois correspondent en général à la modification du statut de certaines catégories d'agents : tel est le cas de 221 emplois de préposés transformés en autant d'emplois de préposés spécialisés pour maintenir le pourcentage de cette catégorie dans la pyramide des préposés. Tel est également le cas — et pour les mêmes raisons — des 75 emplois de conducteurs transformés en autant d'emplois de conducteurs principaux et le reclassement de 64 emplois du cadre de maîtrise du service automobile. Par ailleurs, certains services extérieurs acquièrent une importance telle que se justifie la nomination d'un fonctionnaire de grade supérieur à leur tête. A titre d'exemple, nous citerons 21 centres des télécommunications et 2 centres automatiques qui seront dirigés par des chefs de centre au lieu de l'être par des inspecteurs centraux.

Dans le même ordre d'idées, il convient également de citer le surclassement de certaines recettes et la suppression de la 4^e classe.

c) *L'essentiel des mesures particulières* concerne d'une part :

— le crédit nécessaire au paiement de l'indemnité aux agents maintenus sous les drapeaux pour lesquels il est demandé 10 millions de nouveaux francs : le nombre des intéressés dépasse 2.200, soit 1 % de l'effectif budgétaire ;

— la revalorisation de la prime de résultat d'exploitation — 10 millions de nouveaux francs également, dont le taux, bien qu'il doive passer de 280 à 320 nouveaux francs, nous paraît encore nettement insuffisant si l'on tient compte du fait que l'accroissement de trafic est nettement supérieur à la croissance des effectifs.

Diverses primes ou indemnités ont été en outre revalorisées : la prime de langue allouée au personnel chargé des liaisons internationales (elle passe de 18 à 30 NF par mois) ; la prime de recherche (le taux moyen est majoré de 50 %) ; l'indemnité de guichet (majorée de 20 %, elle n'atteint encore que 6 anciens francs par heure) ; l'indemnité pour travaux dangereux (elle passe de 0,36 à 0,54 NF par demi-journée), indemnité pour travail matinal...

B. — LES CHARGES SOCIALES

Les charges sociales sont de deux ordres, celles qui sont obligatoires parce qu'elles résultent de l'application de textes législatifs ou réglementaires et celles qui sont facultatives.

Les modifications d'effectifs d'une part, la modification du taux des prestations familiales d'autre part, entraînent un supplément de dépenses de 15,1 millions de nouveaux francs.

Quant aux œuvres sociales du Ministère, leur dotation est majorée d'un tiers et il convient de s'en féliciter.

C. — LES DÉPENSES DE MATÉRIEL ET DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Elles passent de 794,8 à 883,6 millions de nouveaux francs, ce qui représente une progression de 11 %.

Sur les 88,8 millions de crédits supplémentaires demandés, les neuf dixièmes correspondent au supplément de dépenses de matériel et de remboursement de frais occasionnés par l'accroissement du trafic et celui des effectifs.

Le dixième restant correspond à des mesures particulières diverses et notamment :

— à la modernisation du petit matériel qui figure au compte d'exploitation : les réformes vont du remplacement des balances Roberval et des pèse-lettres par des balances automatiques, de l'achat d'épurateurs, réfrigérateurs et système de déshuilage pour le réseau pneumatique jusqu'à l'équipement en matériel électronique de la direction des télécommunications de Paris et des centres de comptabilité de Paris, Lyon et Marseille, et la poursuite de l'essai fort intéressant d'utilisation de matériel électronique pour la tenue des chèques postaux ;

— à l'équipement de certains services effectuant des travaux dangereux en matériels spéciaux susceptibles d'améliorer la sécurité ;

— à la participation au Congrès de l'Union postale universelle à New Delhi.

*
* *

Enfin, parmi les millions de dépenses diverses, il convient de noter, au chapitre 668 « Subventions » :

— la majoration du crédit de subventions aux communes rurales pour la construction d'immeubles à usage de bureau de poste, la dotation passant de 283.900 NF à 433.900 NF. Le plafond de telles subventions n'avait pas varié depuis 1952, date où il avait été fixé à 5.000 NF, alors que les coûts de construction ont enregistré une hausse supérieure à 50 %. Il est porté à 7.500 NF.

Votre Commission des Finances, tout en marquant sa satisfaction de l'effort ainsi consenti, ne peut toutefois s'estimer pleinement satisfaite, car la construction de bureaux de poste est une lourde charge pour les finances des communes aux ressources modestes. Elle estime en effet que de tels investissements devraient être laissés à la charge exclusive de l'administration des P. et T.

— l'apparition d'un article nouveau « Compensation des tarifs préférentiels dans les relations avec certains Etats africains et Madagascar », doté de 1,5 million de nouveaux francs : le maintien des tarifs intérieurs français dans ces relations entraîne, pour nos partenaires, des pertes de recettes que leurs budgets supportent difficilement, d'où l'inscription d'une subvention spéciale.

DEUXIÈME SECTION

Le budget d'équipement.

En 1962, les dépenses d'équipement (crédits de paiement) pourront être majorées de 30,9 % du fait de l'existence de recettes plus fortes, qu'il s'agisse de recettes propres ou de recettes d'emprunt.

I. — LES RECETTES

Pour financer ses dépenses en capital, l'Administration fera appel à l'emprunt pour un peu plus du tiers du total — exactement 346,6 millions de nouveaux francs contre 225 millions en 1961 — et à ses ressources propres pour les deux tiers restants, à savoir :

— le solde créditeur de la première section, soit 580,9 millions de nouveaux francs (contre 479,4 millions de nouveaux francs en 1961) ;

— la participation de l'Etat aux travaux communs des communications franco-africaines et certains remboursements effectués par la R. T. F., soit au total 5,3 millions de nouveaux francs.

Un autofinancement supérieur de 20 % à celui de l'année précédente, des ressources d'emprunts supérieures de 50 % autorisent un accroissement notable des crédits de paiement.

*
* *

II. — LES DEPENSES

Elles se décomposent en remboursements d'emprunts et d'avances pour 15 % et, pour 85 %, en dépenses d'équipement.

A. — LES REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS ET D'AVANCES

Ils s'élèveront à 144.900.000 NF, en hausse de 7,9 millions de nouveaux francs par rapport à 1961 ; ils sont relatifs :

— aux emprunts réalisés pour les services des télécommunications.....	79,5 millions de NF.		
— aux avances pour travaux d'équipement qui ont été consolidées.....	11,8	—	—

— aux avances du Trésor pour déficits d'exploitation constatés au cours des exercices 1944 à 1948.....	7,3 millions de NF.		
— aux prêts de la Caisse des dépôts et consignations effectués de 1957 à 1960..	21,9	—	—
— aux avances d'équipement effectuées par les personnes physiques et morales sur fonds de concours en vertu de l'article 2 de la loi du 31 décembre 1951 (n° 51-1506).....	14,3	—	—
— aux avances effectuées par l'O. T. A. N.....	10,1	—	—

B. — LES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

S'élevant à 932,8 millions de nouveaux francs, ils seront en hausse de 220 millions de nouveaux francs par rapport à 1961, soit de 30 %.

C. — LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Si les crédits de paiement sont en hausse notable, les autorisations de programme n'augmentent pas sensiblement: elles passent, en effet, de 838 à 853 millions de nouveaux francs, ce qui représente une progression de 1,7 %.

Elles sont résumées dans le tableau suivant :

	LOI de programme.	OPERATIONS nouvelles.	TOTAL
(En milliers de nouveaux francs.)			
Bâtiments administratifs et autres bâtiments.....	88.400	94.760	183.160
Télécommunications :			
— commutation	165.530	56.937	222.467
— transmissions	245.800	110.700	356.500
— études et recherches..	9.000	11.200	20.200
— travaux des télécommunications franco-africaines	»	4.490	4.490
— services postaux, financiers et comptables.	»	32.850	32.850
— matériel de transports.	»	33.300	33.300
Total	508.730	344.237	852.967

Avec l'année 1962, la loi de programme que nous avons votée en 1959 arrivera à son terme. Nous en avons dénoncé, à l'époque, les lacunes et les insuffisances : les lacunes parce qu'elle avait ignoré l'équipement de la poste et des services financiers ainsi que le matériel de transport ; les insuffisances parce qu'il était bien évident que les crédits prévus pour l'équipement immobilier et l'équipement du service des télécommunications ne suffiraient à faire face à la croissance des besoins.

Pour l'année à venir, le « noyau garanti » par la loi de programme constituera environ 60 % de l'ensemble des autorisations de programme demandées. Un effort substantiel a été consenti en faveur des bâtiments et également en matière de télécommunications.

Le service des télécommunications absorbera, à lui seul, plus de 70 % des autorisations de programme contre 21 % pour les bâtiments et un peu moins de 4 % pour le matériel de transport, les services postaux et financiers se partageant le reliquat.

Les opérations nouvelles les plus importantes sont les suivantes :

1° *Bâtiments administratifs et divers* : 183,2 millions de nouveaux francs contre 167,7 en 1961.

Les autorisations concernant les bâtiments administratifs s'élèvent à 166,5 millions de nouveaux francs. Nos collègues voudront bien se reporter aux pages 140 à 142 du « bleu » pour prendre connaissance des projets qui ont été inscrits. Signalons toutefois que 22,5 millions sont affectés à la réévaluation d'opérations en cours.

Sur les 16,6 millions de nouveaux francs consacrés aux « autres bâtiments » 15 millions concernent le *logement du personnel des Postes et Télécommunications* (contre 14 en 1961).

Deux procédures sont utilisées : d'une part, la subvention à des organismes H. L. M., de loin la plus importante puisqu'elle s'élèvera à 14,75 millions de nouveaux francs en 1962 ; d'autre part, la construction directe d'appartements au-dessus des bureaux afin d'utiliser au maximum les possibilités offertes par le terrain.

Les crédits affectés au logement du personnel au cours des dernières années ont évolué de la manière suivante (en millions de nouveaux francs) :

1954	5
1955	5
1956	5
1957	4,660
1958	4
1959	8,500
1960	12
1961	14
	<hr/>
	58,160
1962	15 (demandés).

Par ailleurs le nombre des logements attribués depuis 1955 a été le suivant :

ANNEES	REGION PARISIENNE			PROVINCE			TOTAL général (1) + (2).
	Subventionnés.	Art. 200.	Total (1).	Subventionnés.	Art. 200.	Total (2).	
1955	»	»	»	»	»	»	»
1956	86	37	123	455	669	1.124	1.247
1957	123	117	240	426	634	1.060	1.300
1958	87	123	210	816	521	1.337	1.547
1959	257	128	385	357	813	1.170	1.555
1960	749	225	974	916	985	1.901	2.875
1961 (au 31 décembre 1961).	487	104	591	905	852	1.757	2.348
Totaux....	1.789	734	2.523	3.875	4.474	8.349	10.872

Attributions de logements pour 1962 (prévisions) : 2.600.

Malgré les efforts indéniables consentis ces dernières années en faveur du logement du personnel, le problème est loin d'être résolu. Actuellement, environ 9.000 demandes émanant d'agents mariés, dont 4.000 pour la seule région parisienne, restent à satisfaire.

Votre Commission des Finances souhaite vivement que l'Administration s'intéresse d'une façon plus systématique au logement des jeunes agents célibataires transplantés de leur province dans les grands centres urbains.

2° *Equipement des services des télécommunications :*

- Commutation : 222,5 millions de nouveaux francs contre 237,1 millions de nouveaux francs en 1961 ;
- Transmission : 356,5 millions de nouveaux francs contre 361,6 millions de nouveaux francs en 1961 ;
- Etudes et recherches : 20,2 millions de nouveaux francs contre 15 millions de nouveaux francs en 1961 ;
- Télécommunications franco-africaines : 4,5 millions de nouveaux francs contre 4,6 millions de nouveaux francs en 1961.

Là encore, la liste des opérations figure dans les documents budgétaires.

Nos observations se borneront aux points suivants :

a) *Le problème de l'automatisation des zones rurales :*

L'automatisation des zones rurales se poursuit à un rythme assez rapide depuis que, en 1960, un milliard supplémentaire a été inscrit à ce titre au budget des P. et T., ce qui, compte tenu des crédits normaux prévus pour l'automatique rural, permet d'effectuer des travaux pour un montant triple de celui des avances consenties par les collectivités locales.

Le même crédit ayant été inscrit au budget de 1961, il a été ainsi possible d'équiper en automatique rural (ou intégral) près de 15.000 abonnés entre le 1^{er} octobre 1960 et le 1^{er} octobre 1961. Environ 85.000 abonnés restent à équiper, ce qui représente une dépense globale de l'ordre de 125 millions de nouveaux francs.

Si les avances continuent d'être versées au cours des prochaines années au même rythme de 10 millions de nouveaux francs environ

par an et si le même effort budgétaire est poursuivi, l'automatisation des zones rurales pourra être achevée dans le délai prévu de quatre à cinq ans.

Depuis un an, des travaux ont été effectués dans tous les départements non encore entièrement équipés (39 au 1^{er} octobre 1960). L'équipement de deux d'entre eux (Gers et Marne) est maintenant achevé. Les travaux seront vraisemblablement terminés en 1962 dans les départements suivants : Ardennes, Cher, Gironde, Loir-et-Cher, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Basses-Pyrénées, Haut-Rhin, Sarthe, Vosges.

Nous donnons en annexe un tableau par département et par groupement téléphonique de l'état d'équipement (travaux achevés, effectués depuis le 1^{er} octobre 1960, en cours, à entreprendre) et, dans la mesure du possible, les prévisions d'achèvement des travaux.

b) *La recherche et la modernisation du matériel :*

La cellule de recherche des Postes et Télécommunications est constituée par le Centre national d'études des télécommunications (C. N. E. T.) qui, basé à l'origine à Issy-les-Moulineaux, tend à se décentraliser à Lannion.

Pour 1961, ses recherches ont notamment porté :

— *en matière de recherche fondamentale* : sur les transistors, sur les principes physiques aptes à procurer les composants utilisés dans le fonctionnement des grandes machines électroniques (électroluminescence), sur les amplificateurs à très faible bruit de type « laser » et « maser », qui seront utilisés pour les télécommunications de l'espace, sur la physique des plasmas ionisés ;

— *en matière de recherche appliquée* : sur les calculateurs qui, dans l'avenir, conduiront la commutation électronique à se substituer aux commutations mécaniques ou électromagnétiques (prototype « Antinéa »), sur le problème des concentrateurs de lignes, sur le problème de la fusée postale...

Pour 1962, le programme comporte la réalisation du centre spatial de Pleumeur-Bodou (Côtes-du-Nord), qui communiquera dès le milieu de l'année avec une station analogue située dans le Maine, aux Etats-Unis, par l'intermédiaire de satellites artificiels :

ce centre comportera une antenne mobile de 35 mètres de hauteur qui, à l'aide d'un calculateur, sera pointée sur les satellites et permettra d'établir 600 voies téléphoniques ou un canal de télévision. En outre, sont prévues la construction d'un prototype de commutateur électronique à 4.000 lignes ; l'expérimentation d'un dispositif permettant d'utiliser les temps morts des communications téléphoniques pour doubler le nombre de ces communications en les enchevêtrant ; l'ouverture à Lannion d'un laboratoire d'études de conversion en énergie électrique d'alimentation des énergies solaires, chimiques et nucléaires en vue d'une application aux satellites de télécommunications et aux amplificateurs de câbles sous-marins.

La liaison entre cette cellule de recherches pures et appliquées qu'est le C. N. E. T. et l'industrie, dont l'administration des Postes et Télécommunications est cliente, se fait par l'intermédiaire de deux sociétés d'économie mixte où sont groupés les représentants de l'Etat et ceux des entreprises :

— *la Société mixte pour le développement de la technique de la commutation dans le domaine des télécommunications* (SO. CO. TEL), société d'études et de recherches sans activité commerciale. En 1961, la société a mis au point une gamme de commutateurs pour zones rurales expérimentés dans la région d'Orléans, procédé à l'adaptation du matériel Crossbar au réseau français et à l'étude d'un central électronique en liaison avec le C. N. E. T. et les constructeurs, mis sur pied les deux premières unités du laboratoire (bureau d'études et unité de réalisation). La troisième unité (unité de contrôle et de mesures) verra le jour en 1962, année où il sera procédé à des études sur un nouveau poste téléphonique, sur les composants de l'électronique, la transmission de données...

— *la Société mixte pour le développement de la technique des télécommunications sur câbles* (SO. TE. LEC), qui a pour objet l'acquisition, la répartition et la défense des droits de propriété industrielle, la coordination technique et la constitution d'une documentation dans le domaine des conducteurs.

Ces liaisons Etat-secteur privé, en même temps qu'elles font progresser la technique, permettent un contrôle serré des prix.

3° *Equipement des services postaux, financiers et comptables* : 32,8 millions de nouveaux francs contre 34,4 en 1961.

Les autorisations demandées concernent l'acquisition de matériel mécanographique dans le cadre de la mécanisation des services des Postes et Télécommunications.

4° *Matériel de transport* : 33,3 millions de nouveaux francs contre 23,8 en 1961.

La motorisation des services se poursuit avec un programme annuel d'acquisition de :

- 3.674 véhicules ;
- 1.055 motocycles et triporteurs ;
- 335 remorques ;
- 45 tracteurs.

Par ailleurs, il sera procédé à la modernisation des wagons-poste et à l'étude de prototypes.

*
* *

TROISIEME PARTIE

LES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Au cours du débat en Commission, *M. Beaujannot*, représentant la Commission des Affaires économiques, signale qu'il reste près de 120.000 demandes d'installations téléphoniques non satisfaites, ce qui freine l'expansion économique et la décentralisation. De nombreuses entreprises qui s'installent en province n'arrivent pas à obtenir un nombre de lignes suffisant. D'autre part, il remarque qu'aucun emploi nouveau n'est créé cette année dans les services téléphoniques et qu'on a supprimé 150 titulaires pour les remplacer, pendant l'été, par 300 contractuels, ce qui lui paraît une mauvaise politique. Enfin, il ajoute qu'en matière de densité téléphonique notre pays vient au 18^e rang et sera au 5^e rang parmi les pays du Marché commun.

M. Colin rend tout d'abord hommage à l'effort fait par les Postes et Télécommunications pour assurer une troisième liaison postale hebdomadaire aux habitants des îles bretonnes qui, jusqu'ici, n'avaient que deux courriers par semaine. En revanche, il souligne combien il est onéreux pour un agriculteur isolé d'obtenir une installation téléphonique. S'il habite à deux kilomètres de la poste, cela lui coûte 30.000 anciens francs. Pour le troisième kilomètre, la somme passe à 50.000 francs, pour le quatrième à 75.000 francs, si bien qu'un cultivateur habitant à quatre kilomètres d'un bourg paiera sa ligne 155.000 francs.

M. Marrane appuie les observations de *M. Beaujannot* concernant l'insuffisance des lignes téléphoniques. Il signale en outre que les communes éprouvent de grandes difficultés à construire des hôtels des postes : il leur faut emprunter de l'argent à un taux très élevé à la Caisse des dépôts, alors qu'une partie des fonds de la Caisse nationale d'épargne pourrait facilement être affectée à cette construction.

M. Driant remarque qu'il devient de plus en plus difficile de trouver du personnel pour tenir les agences postales dans les petites communes.

M. Richard demande qu'un effort particulier soit fait en faveur du logement des jeunes employées des Postes et Télécommunications qui sont brusquement transplantées de leur campagne dans la grande ville.

M. Pellenc rend compte à la Commission d'une conversation qu'il a eue récemment avec M. le Ministre des Postes et Télécommunications sur la modernisation des installations téléphoniques.

Au cours de cet entretien, *M. Pellenc* lui a fait part de son étonnement au sujet de la différence très importante qui existe, en matière de productivité, entre la France et des pays comme la Suède et la Suisse (pour l'exploitation d'un central, par exemple, la différence est de 1 à 4 entre Genève et Paris) et a signalé la nécessité de l'envoi d'une mission pour étudier sur place les raisons de cette différence. M. le Ministre des Postes et Télécommunications s'est déclaré d'accord pour cette enquête et a indiqué que l'installation d'une ligne coûtait cinq ou six fois plus cher en France qu'à l'étranger. Cette situation provenant surtout du fait qu'il n'existe que quatre ou cinq fournisseurs de matériel téléphonique en France, *M. Portmann* demande alors quelles sont les raisons qui s'opposaient à ce que l'Administration s'adresse à des maisons étrangères. *M. Pellenc* répond que celles-ci, ayant généralement accordé des licences à des maisons françaises, ne peuvent vendre directement en France, d'où manque de concurrence.

Par ailleurs, *M. Pellenc* appelle l'attention de la Commission sur le classement des recettes postales et les effets de l'éclatement de la 4^e classe ; 1.300 receveurs environ qui y étaient compris sont rattachés aux 3.000 receveurs de l'ex-5^e classe et le hiatus indiciaire entre cette classe et la 3^e est tel que l'ensemble des agents de la « R 5 » perdent tout espoir de promotion bien qu'un tiers environ soit composé d'agents du cadre B. Dans ces conditions l'Administration se doit de rechercher des solutions à cette anomalie. L'amélioration de l'échelle indiciaire de cette catégorie d'agents semble s'imposer afin de les mettre à parité avec les contrôleurs principaux, et éventuellement un examen pourrait être imposé aux fonctionnaires du cadre C (receveurs-distributeurs, agents d'exploitation) pour l'accès au grade de receveur de la dernière classe.

Le Rapporteur général s'étonne enfin de voir créer un emploi militaire dans un budget civil, celui de général de brigade au

C. N. E. T. Sans doute le décret du 28 janvier 1954 précise-t-il que le directeur du C. N. E. T. est assisté d'un officier général ou supérieur, mais il aurait été infiniment préférable de donner une appellation civile à cet emploi, dans lequel le général aurait été détaché.

*
* *

Votre Commission des Finances, qui tient à rendre hommage au dévouement de tous les agents des P. et T., souhaiterait que leur administration se penche sur les problèmes suivants qui les concernent :

a) *Revalorisation des indemnités de travail de nuit :*

S'agissant de travail effectif et non de services de garde, cette indemnité, fixée actuellement à 0,55 NF par heure, est nettement insuffisante et ne permet même pas aux agents de payer le repas supplémentaire qui leur est indispensable.

b) *Extension et revalorisation de l'indemnité de technicité :*

Les agents des installations, les ouvriers d'Etat, le personnel du service de dessin ne bénéficient pas de l'indemnité de technicité. Leur recrutement et leur maintien dans l'administration s'avèrent de plus en plus difficile. Il serait donc indispensable d'étendre cette indemnité à ces catégories et, en même temps, de la revaloriser.

c) *Extension de l'indemnité de risques au personnel auxiliaire et du cadre complémentaire utilisé à temps incomplet :*

Ce personnel a, jusqu'à ce jour, été exclu, sans raison valable, du bénéfice de cette prime. En raison de la motorisation et du découpage des tournées de distribution, le nombre de ces agents augmente chaque année. Ils font les mêmes travaux et courent par conséquent les mêmes risques que le personnel utilisé à temps complet, il n'y a donc pas lieu de les pénaliser.

d) *Dévalorisation des indemnités de déplacement et de frais de mission :*

Ces indemnités sont au même taux depuis trois ans. Le tarif payé pour une journée entière est la plupart du temps insuffisant pour couvrir les seuls frais de chambre d'hôtel. D'autre part, il serait indispensable que l'écart de tarif entre le groupe IV et les groupes II et III, qui ont été fondus en un seul, soit réduit.

e) *Création d'emplois de sous-directeurs à l'administration centrale :*

Le nombre de sous-directeurs du Ministère des P. et T. atteint à peine 3 % de l'effectif des administrateurs civils, alors qu'il atteint et dépasse même 10 % dans les autres ministères. Les tâches de cette administration augmentent chaque année, des créations d'emplois s'imposent pour assurer à ce personnel la carrière à laquelle il est en droit de prétendre.

f) *Réaménagement et amélioration des indices des receveurs de 5^e classe :*

Ces receveurs, qui gèrent les bureaux de nos petites localités de campagne, n'ont bénéficié d'aucune amélioration d'indices, alors que les corps dont ils sont issus : agents d'exploitation et contrôleurs ont eu les avantages que leur ont procurés les réformes des cadres B et C. Si on ne veut pas voir le personnel se désintéresser de ces bureaux, ce qui serait extrêmement grave, le réaménagement de ces indices doit être réalisé aussitôt que possible.

g) *Extension de la réforme du cadre B aux catégories incluses dans ce cadre et qui n'en ont pas encore bénéficié :*

La réforme du cadre B n'a jusqu'à ce jour été appliquée qu'aux contrôleurs et contrôleurs principaux. De ce fait, on se trouve souvent dans la situation paradoxale suivante : un contrôleur principal a un salaire supérieur au receveur ou à la surveillante sous les ordres duquel il travaille.

Nous voulons que cesse cette anomalie et que la réforme soit appliquée à toutes les catégories du cadre B.

h) *Indexation de la prime de résultat d'exploitation sur la productivité des Postes et Télécommunications :*

Votre Commission des Finances se réjouit certes que cette prime ait été portée de 240 à 280 NF au budget de 1961 et qu'elle soit prévue pour un montant de 320 NF au présent budget, mais elle considère que pour lui conserver son véritable caractère de « prime de résultat d'exploitation », elle doit être indexée sur la productivité de l'entreprise « Postes et Télécommunications ».

L'attention de votre Commission a enfin été appelée sur la lenteur de l'acheminement au Maroc du courrier qui, en raison de son volume, ne peut emprunter l'avion : ce courrier, expédié par la voie maritime, mettrait dans certains cas 10 à 12 jours pour gagner Casablanca, alors que dans un passé assez éloigné, il n'en mettait que trois en traversant l'Espagne par voie ferrée. Votre commission souhaite que de telles anomalies, si elles sont vérifiées, cessent dans le plus court délai.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances vous invite à voter le budget des Postes et Télécommunications pour 1962.

A N N E X E

EQUIPEMENT EN AUTOMATIQUE RURAL D'OCTOBRE 1960 A OCTOBRE 1961

REGIONS Départements.	G R O U P E M E N T S						OBSERVATIONS
	Déjà équipés en octobre 1960.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	Prévisions 1962.	
<i>Bordeaux :</i> Dordogne	Bergerac. Lalinde. Mussidan.		Périgueux 104. Ribérac 133.	Nontron.			
Basses-Pyrénées...	Thiviers. Bayonne.	Sarlat (nov. 1960).		Terrasson.			
	Orthez. Saint-Jean-Pied- de-Port. Salies-de-Béarn.		Cambo. Mauléon 111. Oloron-Ste-Marie 31. Pau 56. Saint-Jean-de-Luz.				Totalité avances versée.
Gironde	Andernos. Arcachon. Bazas. Blaye. Bordeaux. Castillon. Coutras. Langon. Lesparre. Libourne. Margaux. Paulliac. La Réole. Saint-André-de- Cubzac. Ste-Foy-la-Grande.		Belin. Cadillac.				Totalité avances versée.

REGIONS Départements.	G R O U P E M E N T S						OBSERVATIONS
	Déjà équipés en octobre 1960.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	Prévisions 1962.	
Landes			Dax 70. Hosségor. Labouheyre. Mont-de-Marsan . 35. Peyrehorade.				
Lot-et-Garonne ...	Saint-Vincent-de-Tyrosse. Déjà complètement équipé.						
<i>Châlons-sur-Marne :</i>							
Aisne	Déjà complètement équipé.						
Aube	Déjà complètement équipé.						
Ardennes	Givet. Mézières-Charleville. Rethel. Vouziers.		Sedan 232.			1 seule commune à équiper.	Totalité avances versée, service permanent réalisé.
Marne	Epernay. Reims. Sainte-Menehould. Sézanne. Vitry-le-François.	Châlons-sur-Marne (19 oct. 1961).					Equipement terminé.
Haute-Marne	Bourbonne-les-Bains. Joinville. Langres. Saint-Dizier. Wassy.		Chaumont 17.			Poursuite travaux.	Dont fin prévue 1963.

G R O U P E M E N T S

REGIONS Départements.	Déjà équipés en octobre 1960.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	Prévisions 1962.	OBSERVATIONS
Nancy :							Avances versées en totalité.
Meurthe - et - Mo- selle.	Longwy. Lunéville. Pont-à-Mousson. Toul.	Nancy 1248.	Briley 88.			Fin travaux fin 1962.	
Meuse	Complètement équipé.		Epinal 279.		Gérardmer.	Fin travaux 1962.	Equipement en au- tomatique inté- gral en cours.
Vosges	Neufchâteau. Rambervillers.		Mirecourt.			Fin travaux 1962.	
	Vittel.		Remiremont. Saint-Dié.			Fin travaux 1962.	
Nantes :							
Loire-Atlantique..	La Baule.		Ancenis 67.		Blain. Châteaubriant.		
	Ponchâteau.		Nantes. Pornic. Saint-Nazaire.				
Maine-et-Loire ...	Angers.	Beaupréau (octo- bre 1960) 218.	Baugé. Chemillé.				Avance versée.
	Doué-la-Fontaine.		Cholet. Segré 26.		Saumur.		

REGIONS Départements.	G R O U P E M E N T S						OBSERVATIONS
	Déjà équipés en octobre 1960.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	Prévisions 1962.	
Sarthe	Tous les groupements sont complètement équipés sauf celui du Mans pour lequel les travaux sont en cours.						
Vendée	Seul le groupement de Challans n'est pas entièrement équipé (île d'Yeu).						
<i>Orléans :</i>							
Cher	Seul le groupement de Bourges n'est pas entièrement équipé (travaux prévus en liaison avec ceux du câble Paris—Clermont-Ferrand).						
Eure-et-Loir ... Indre	Complètement équipés.						
Indre-et-Loire .. Loiret							
Loir-et-Cher	Seul le groupement de Vendôme (308) reste à terminer, fin des travaux prévue pour la fin 1961.						
<i>Poitiers :</i>							
Charente	Complètement équipé.						
Charente - Mari- time.							
Montguyon.	Jonzac 163 Marennnes 97.						
Surgères.	Rochefort 19. La Rochelle 244. Royan 38. Saint-Jean-d'An- gély 143. Saintes 114.						
	La Tremblade.						
<i>Clermont-Ferrand.</i>							
Allier	Entièrement équipé.						

G R O U P E M E N T S

REGIONS Départements.	Déjà équipés en octobre 1960.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	Prévisions 1962.	OBSERVATIONS
Cantal	Murat. Saint-Flour.		Aurillac. Mauriac 283. Maur. Riom-ès-Montagne 82.			Poursuite travaux. Fin des travaux.	
Haute-Loire	Le Puy-en-Velay.		Brioude 99. Langeac. Saint-Denis-en- Velay. Yssingeaux 43.				
Puy-de-Dôme		Ambert (juillet 1961).	La Bourboule. Châtelguyon. Clermont-Ferrand. Issoire. Le Mont-Dore. Saint-Eloy-les- Mines. Saint-Gervais- d'Auvergne.				
Dijon : Côte-d'Or	Equipé.						
Doubs	Pontarlier.		Beaume-les-Dames 41. Besançon 241. Montbéliard. Morteau 58.		Maiche.		Avance prévue.

REGIONS Départements.	G R O U P E M E N T S						OBSERVATIONS
	Déjà équipés en octobre 1960.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	Prévisions 1962.	
Jura	Dole. Morez. Salins.		Champagnole 254. Lons-le-Saunier 3. Saint-Claude 65.		Poligny.		
Haute-Saône	Belfort (territoire)		Gray 158. Lure. Luxeuil 101. Vesoul 183.		Jussey.	Fin des travaux.	
Nièvre	Equipé.						
Saône-et-Loire ...	Equipé.						
Yonne	Equipé.						
<i>Lille :</i>							
Nord	Entièrement équipé à l'exception de quelques centres locaux du groupement de Valenciennes dont l'importance exigeait l'emploi d'un matériel spécial en cours de mise en place.						
Pas-de-Calais	Berck-Plage. Hesdin. Saint-Pol-sur-Ter- noise.		Lille. Valenciennes. Arras 318. Boulogne 57. Calais. Hélin-Liétard.	Béthune. Lens. Le Touquet.	Saint-Amand. Montreuil-sur- Mer.		Seront équipés en automatique inté- gral sur crédits budgétaires.

REGIONS Départements.	G R O U P E M E N T S					OBSERVATIONS
	Déjà équipés en octobre 1960.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	
Somme			Abbeville 6. Amiens 139. Doullens. Péronne 25. Poix 55.		Albert. Ham. Montdidier. Nesle. Roye. Rue.	Pas d'avance. Avance versée. Pas d'avance.
Limoges	Région entièrement équipée.					
Corrèze						
Creuse						
Haute-Vienne						
Lyon :						
Ain	Entièrement équipé.					
Ardèche	Entièrement équipé.					
Drôme	Entièrement équipé.					
Isère	Bourg-d'Oisans.		Bourgoin.		Beaurepaire.	
	La Côte - Saint-André.		Goncelin. Grenoble. Monestier-de-Clermont.		Crémieu.	
	Morestel.		La Mure 12.		Le Péage-de-Rousillon.	Avance versée.
			Pont-de-Beauvoisin.			Sera terminé fin 1961.

G R O U P E M E N T S

REGIONS Départements.	G R O U P E M E N T S					OBSERVATIONS
	Déjà équipés en octobre 1960.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	Prévisions 1962.
Isère (suite).....					Saint-Jean-de-Bournay. Saint-Marcellin.	Avance versée.
	Vienne.		La Tour-du-Pin. Villard-de-Lans. Voiron 120.			
Loire	Bourg-Argental. Charlieu. Chazelle-sur-Loire. Feurs.		Firminy.			
	Montbrison.		Pelussin. Roanne.		Saint-Bonnet-le-Château.	
Rhône	Equipement terminé sauf dans le groupement de Lyon.					Totalité avance versée.
			Lyon 24.			
Savoie	Aix-les-Bains.		Albertville 6.			
	Bourg-Saint-Maurice. Chambéry.		Les Echelles.			
	Modane. Moutiers.		Saint-Julien-de-Maurienne. Pont-de-Beauvoisin 13.			Secteur de Savoie rattaché à Pont-de-Beauvoisin (Isère).

G R O U P E M E N T S

REGIONS Départements.	G R O U P E M E N T S					OBSERVATIONS	
	Déjà équipés en octobre 1960.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	Prévisions 1962.	
Haute-Savoie	Annemasse. Bonneville. Chamonix. Evian. Frangy. Megève. La Roche-sur- Foron. Romilly. Saint-Julien-en- Genevois. Thonon-les-Bains.		Annecy. Cluses. Saint-Gervais. Sallanches. Thones 14.				Totalité des avances versée.
<i>Marseille :</i>							
Basses-Alpes	Entièrement équipé.						
Hautes-Alpes	Entièrement équipé.						
Alpes-Maritimes...	Entièrement équipé.						
Bouches-du-Rhône.	Entièrement équipé.	Travaux terminés en octobre 1960.					
Var	Entièrement équipé.						
Vaucluse	Entièrement équipé.						
Corse			Ajaccio 16. Bastia..... 83. Corte..... 24. Ile-Rousse.				
					Sartène.		

REGIONS Départements.	G R O U P E M E N T S						OBSERVATIONS
	Déjà équipés en octobre 1960.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	Prévisions 1962.	
<i>Montpellier :</i>							
Aude	Entièrement équipé.						
Gard	Bagnols-sur-Cèze.		Alès 68. Beaucaire. Nîmes.		Sommières.		
	Uzès. Le Vigan.						
Hérault	Agde. Bédarieux.		Béziers. Clermont-l'Hérault				
	Ganges. Lodève. Lunel.						
	Saint-Pons.		Montpellier. Pézenas.		Sète.		
Lozère	Entièrement équipé.						
Pyrénées-Orient...	Amélie-les-Bains. Bourg-Madame. Font-Romeu.						
	Port-Vendres.		Perpignan. Prades 141.				
Deux-Sèvres	Entièrement équipés.						
Vienne							

REGIONS Départements.	G R O U P E M E N T S						OBSERVATIONS
	Déjà équipés en octobre 1960.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	Prévisions 1962.	
<i>Rennes :</i> Côtes-du-Nord.....	Dinan. Lannion. Paimpol.		Lamballe 269. Loudéac. Rostrenem. Saint-Brieuc.		Guingamp.		
Finistère	Brest. Carhaix. Concarneau. Douarnenez. Landivisiau. Morlaix. Quimperlé. Saint-Pol-de-Léon.		Châteaulin 256. Landerneau. Quimper 202.				
Ille-et-Vilaine.....							
Morbihan		Entièrement équipés.					
Rouen		Région entièrement équipée.					
<i>Strasbourg :</i> Bas-Rhin		Deux groupements restent à terminer : Wissembourg et Haguenau (prévu pour fin 1963).					
Haut-Rhin.....		Seuls 2 bureaux du groupement de Colmar restent à équiper (fin des travaux fin 1962).					
Moselle		Seul le groupement de Sarreguemines reste à terminer (fin des travaux fin 1962).					
Toulouse		Région entièrement équipée, le dernier département équipé étant le Gers, pour lequel les travaux ont été terminés en juillet 1961.					